

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date de ce jour, a modifié le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation édicté dans sa séance du 19 juin 2019 à l'occasion de la phase 5 des travaux de suppression du PN 17 situé sur le CR 125 à Walferdange :

Les dispositions suivantes du règlement mentionné ci-dessus sont annulées avec effet immédiat :

Route barrée

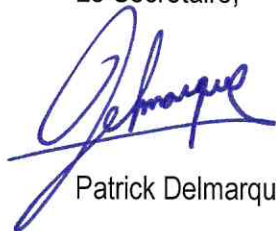
⇒ Le 1^{er} juillet 2019 de 07.00 à 17.00 heures, le tronçon de la rue de la Gare situé entre le Rond-Point des Roses et l'intersection avec la rue de Dommeldange est barré à toute circulation routière.

Zone « Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles »

⇒ Pendant la phase 5 du chantier, une zone « circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles » est installée pour la zone formée par les quartiers situés du côté est du chemin de fer : rue Prince Henri, rue du Nord, rue des Pommiers, rue de l'Armistice, rue Jean Schaack, rue du Soleil, rue Pierre Hennes, rue de l'Avenir, cité Princesse Amélie, cité J.F. Kennedy, rue Pierre Conrardy, rue des Champs, rue Mercatoris (partie en amont du passage à niveau), rue des Vergers, rue du Chemin de Fer, rue Iwwert dem Geierpad, rue Op den Aessen, rue de la Montagne et rue des Sources.

Walferdange, le 1^{er} juillet 2019.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber